

pays, étaient et sont encore parfaitement disposées à accepter ce bill tel que nous l'avons annoncé. Le première fois que ce projet de loi est venu devant le Parlement, le très honorable chef de l'opposition et ses amis ont feint d'y donner leur appui. Malgré l'appui qu'ils avaient donné à certaines parties du projet, ils ont, à la dernière session, fini par voter, tous et chacun d'eux, contre le bill dans son entier.

Nous avons proposé au Parlement une loi qui nous avait paru juste pour toutes les provinces. Outre cela, nous nous étions formellement engagés, le ministre des Chemins de fer et moi, de ne pas demander au Parlement le vote de derniers en faveur des grandes routes sans lui demander en même temps de tenir compte, dans l'attribution de ces deniers, du chiffre de la population de chaque province. Voilà quel engagement nous avions pris et, faute par nous de l'observer à l'occasion, nos adversaires dans cette Chambre et leurs amis au Sénat auraient pu, le cas échéant, se plaindre d'une répartition qui n'aurait pas rendu pleine justice aux provinces du Canada. Nous n'avions pas alors et jamais nous n'avons eu l'intention d'agir envers les provinces autrement que selon la promesse donnée. Malgré cela, mon très honorable ami, ou, dans tous les cas, ses partisans au Sénat—et je me suis laissé dire qu'il assume la pleine responsabilité de leur attitude—n'en ont pas moins, après que lui et ses amis eurent voté contre le projet de loi, pris sur eux d'assumer la responsabilité plus grande encore d'y insérer une modification que le Gouvernement avait rejetée l'année précédente, sachant bien que le Gouvernement allait à coup sûr la rejeter de nouveau. C'est pourquoi, en dépit de tous les efforts de mon très honorable ami pour échapper à la responsabilité qui lui incombait d'avoir fait rejeter ce projet de loi, mon intention est de les tenir comptables, lui et ses amis, de ce qui a été fait; car c'est à eux, et à eux seuls qu'il faut s'en prendre si, à l'avant-dernière session, la somme d'un million et, à la session dernière, celle de quinze cent mille dollars n'ont pas été mises à la disposition du ministère pour l'amélioration et l'entretien des grandes routes de ce pays.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance.

M. BORDEN: Au moment où la Chambre suspendait sa séance à six heures, je parlais du bill des grandes routes et je

faisais observer que, nos adversaires ayant par deux fois utilisé la majorité dont ils disposent au Sénat pour faire rejeter ce bill, nous avions pensé qu'il était inutile d'y revenir tant que la majorité du Sénat ne serait pas, par la marche des événements, d'accord avec le vœu du peuple canadien; et c'est pourquoi nous avons décidé de ne pas présenter à cette session le projet de loi relatif aux grandes routes.

Il y a quatre mesures importantes, sinon plus, que le Gouvernement a proposées aux Chambres et que la majorité libérale du Sénat a jugé bon de rejeter, ou de charger à tel point d'amendements que nous n'avons pas pu les accepter. Qu'il me suffise de mentionner le bill des grandes routes à deux sessions consécutives, le bill de la commission du tarif à l'avant-dernière session, le bill des lignes d'embranchement, au sujet duquel je dirai quelques mots dans un instant, et le bill d'aide navale de l'année dernière, dont je parlerai également.

La situation de ce pays en ce qui concerne la Chambre haute est quelque peu singulière. Le Canada possède sur une majorité de sénateurs s'opposant aux vœux de la population un empire moindre que toute autre colonie de l'empire. Dans une circonstance de cette nature, Terre-Neuve, dont la population est d'un vingt-cinquième de celle du Canada, possède un empire infiniment plus effectif que le Canada. Si les amis au Sénat de nos adversaires dans cette Chambre, nommés pendant que ceux-ci étaient au pouvoir et avant que le peuple eût exprimé sa volonté aux dernières élections, tiennent à nous imposer la question de la constitution du Sénat et de la nature des nominations qui y sont faites, nous sommes prêts à en aborder l'étude. Je le dis en mon nom, et je crois pouvoir le dire également au nom de la grande majorité du peuple de ce pays.

Le projet de loi des lignes d'embranchement de l'année dernière est un exemple remarquable de ce à quoi je fais allusion dans ce moment. Une résolution avait été présentée devant cette chambre par mon collègue le ministre des Chemins de fer et des Canaux (M. Cochrane). Les termes en étaient très larges, trop larges, avons-nous pensé, à la suite des critiques auxquelles ils avaient donné lieu, et j'ai alors moi-même rédigé une résolution modifiant la première. Cette résolution, je l'ai communiquée à la Chambre et l'ai soumise aux membres de la gauche. Je l'ai soumise à mon honorable ami l'ancien ministre des Chemins de fer et des Canaux (M.